



## Fixit 125

Enduit d'égalisation au plâtre


**Utilisation:** Fixit 125 est un enduit au plâtre avec agent d'adhérence pour l'égalisation, applicable directement sur supports enduit, couches de peintures porteuses, brique silico-calcaire ou béton dans des locaux secs à l'intérieur.  
Grâce à sa très haute solidité, des couches de 2 mm à plusieurs centimètres peuvent être réalisées en une seule opération.  
Le produit est adapté au collage de panneaux à base de plâtre.  
Le support doit être propre, sec et porteur. En présence de supports douteux, il est recommandé de réaliser un échantillon au préalable.  
Nettoyer, respectivement brosser les anciens supports fortement ou légèrement sablonneux ainsi que les anciennes peintures à la chaux et minérales ou les éliminer par ponçage. Ensuite, solidifier le support avec Fixit 491 Fond pénétrant sans solvant.

**Propriétés:**

- Pour la construction neuve et la rénovation
- Sur d'anciens supports
- Enduit à la main
- Certifié eco
- Plâtre naturel, minéral
- Idéal pour tout plâtrier, maçon
- Régulateur d'humidité

**Mise en œuvre:**



Données techniques	
N° d'art.	2000079136
Type d'emballage	
Unités par emballage	24 unité/pal
Quantité par unité	30 kg/unité
Adjonction d'eau	15 - 17 l/sac
Consommation	env. 1 kg/m <sup>2</sup> /mm
Délai de mise en œuvre	env. 45 min
Épaisseur de couche	min. 2 mm
Masse volumique à sec	env. 1.050 kg/m <sup>3</sup>
Résistance à la compression (28 jours)	≥ 2 N/mm <sup>2</sup>

**Composition:**

- Liants : plâtre naturel, chaux hydratée
- Agrégats: sable silico-calcaire de granulométrie 0 - 0,8 mm
- Adittifs : agents de rétention d'eau, entraîneurs d'air, régulateur de prise, agent réglant l'adhérence

**Généralités:** Observer les règles générales de la construction, les fiches respectives de l'association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP, la norme SIA 242 « Plâtrerie, crépissage, construction à sec » et les informations de cette fiche technique.

**Mise en œuvre:** Soupoudrer Fixit 125 dans de l'eau propre et mélanger avec un malaxeur. Afin d'éviter des décollements, appliquer les enduits contenant du plâtre en une seule couche sur des supports secs.



**Conditions de mise en œuvre:** Ne pas mettre en œuvre en dessous de +5 °C (air et support).



## Fixit 125

Enduit d'égalisation au plâtre

---

<b>Traitement ultérieur:</b>	Les enduits de plâtre doivent pouvoir sécher rapidement. Pour éviter la condensation sur la surface enduite fraîchement appliquée, une bonne ventilation des locaux après l'application doit être assurée. Le processus de séchage doit être favorisé par une aération ciblée régulière et un chauffage adéquat. Mettre en marche les chauffages en augmentant progressivement la température. Une aération et un chauffage insuffisants des locaux entraînent, pour les produits en plâtre, la formation de pustules, de frittages ainsi que de moisissures et favorisent l'oxydation des métaux non traités.
<b>Stockage:</b>	Stocker sur des rayonnages en bois, au sec. Peut être stocké pendant au moins 3 mois. Le comportement de prise peut changer après le dépassement de la durée de stockage minimale.
<b>Certificats:</b>	
<b>Autres indications:</b>	
<b>Remarques particulières:</b>	Ne pas poser de faïences.
<b>Dispositions générales:</b>	Cette fiche technique remplace toutes les versions précédentes de la fiche relative à ce produit. Les données de cette fiche technique ont été rédigées soigneusement et consciencieusement, sur la base des connaissances et de l'expérience acquises à ce jour, et se rapportent à une application courante. Les données fournies sont sans garantie quant à leur exactitude et à leur exhaustivité et excluent toute responsabilité. Elles ne justifient également aucune relation juridique contractuelle ni aucune obligation secondaire. Les clients et utilisateurs restent seuls responsables de vérifier que les produits sont adaptés à l'utilisation envisagée. Vous trouverez l'état actuel de nos fiches techniques sur notre site Internet ou vous pouvez les obtenir auprès du service compétent.

---